



LA FRANCE AIME LE 9^e ART

jusqu'au 15 juin 2020

BD 2020 : Bourse de résidence auteurs de BD en milieu scolaire

Dans le cadre de BD 2020, cette nouvelle bourse de résidence d'auteur de bande dessinée en milieu scolaire remplace le dispositif de bourse de résidence du CNL pour 2020. Candidatures jusqu'au 15 juin.

Cadre général

Dans le cadre de « BD2020 - Année de la bande dessinée », le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'associent pour mettre en œuvre un projet de résidences d'auteurs de bande dessinée en milieu scolaire à l'échelle nationale.

Chaque département français accueillera ainsi un auteur de bande dessinée (scénariste et/ou dessinateur) dans une école, un collège ou un lycée, pour valoriser la création contemporaine en bande dessinée à partir de son œuvre et conduire un projet de création artistique dans ce domaine avec les élèves.

Ce projet est élaboré conjointement par l'auteur et l'équipe éducative de l'établissement d'accueil. Les auteurs sélectionnés reçoivent une bourse pour la réalisation de la résidence et du projet de création.

Les résidences sont organisées par le Centre national du livre (CNL) et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. La sélection sera faite par un comité national ad hoc ; les résidences commenceront à la rentrée scolaire 2020.

Cadre de la résidence

La résidence d'auteur de bande dessinée repose sur un partenariat étroit entre un auteur et une école ou un établissement scolaire, incluant, le cas échéant, le réseau de lecture publique (bibliothèques, médiathèques, etc.) et s'inscrit dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire, notamment un projet lié à la lecture, impliquant, si possible, plusieurs enseignants.

Éligibilité

Sont éligibles les personnes physiques qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- être auteur de bande dessinée francophone ou travaillant dans une des langues de France ;
- attester d'au moins deux albums, ou cinq tomes d'une série manga, en français ou dans une des langues de France publiés à compte d'éditeur et diffusés dans le réseau des librairies de France ;
- ne pas avoir obtenu une bourse du CNL l'année du dépôt de cette demande ;
- s'engager à construire un projet de création avec l'établissement d'accueil et à planifier le calendrier de ses interventions en lien étroit avec l'équipe éducative concernée.

Sélection des auteurs

La sélection des auteurs de bande dessinée (un auteur par département) est réalisée par un comité national de sélection, parallèlement à celle des écoles et des établissements scolaires, en mai 2020, selon les critères suivants :

- qualité littéraire et artistique de l'œuvre antérieure de l'auteur et du projet présenté ;
- expérience de l'auteur dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle ;
- motivation de l'auteur pour participer à ce programme de résidence.

Calendrier et dépôt d'une demande

Date limite de dépôt des candidatures : 15 juin 2020

Le dépôt des demandes d'aides se fait auprès du CNL par le biais du formulaire « Formulaire BD 2020 - Bourse de résidence auteurs », téléchargeable ci-dessous. Il doit être adressé au CNL accompagné des pièces demandées.

L'appel à candidatures ainsi que le formulaire sont disponibles [sur le site du CNL \(nouvel onglet\)](#).

Dernière édition : 21 nov. 2024 à 13:40

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/bd-2020-bourse-de-residence-auteurs-de-bd-en-milieu-scolaire>